

# se loger, se former, travailler, etc

Ronnen Desch

Aperçu du 3e round 24 octobre 2016 Steinsel



*Le 3e round a tourné autour du logement, question essentielle non seulement pour les dpi et bpi, mais pour une bonne partie des résidents ..*

*La participation de plusieurs Ministères a sans doute enrichi les débats, tout comme les contributions écrites de la FLF et du COSL. Nombreuses ont été les initiatives et projets financés par l'Oeuvre Grand - Duchesse Charlotte qui ont rejoint le Ronnen Desch. Face à la générosité de l'Oeuvre, véritable pionnier de l'intégration, on peut se poser la question du suivi de ces projets, de la volonté des pouvoirs publics de prendre le relais des projets qui auront fait leur preuve.*

*D'autres questions restent ouvertes comme les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) pour dpi, formule manifestement pas adaptée ou encore le projet gouvernemental de rendre obligatoire des cours de langue pour tous les dpi.*

*Un souhait surgissant à Steinsel concernant le logement: une relance de l'appel aux communes du gouvernement, du Syvcol et de l'Agence Immobilière Sociale.*



**Le logement**  
un défi général



**Accès au sport  
organisé**  
FLF et COSL  
informer



**Interview de  
Yves Piron dans  
la Woxx**  
« Wir fühlen uns  
allein gelassen »

**1**

**23 JANVIER 2017**

4e round

du Ronnen Desch  
à Sanem

**2**

**À RETENIR DE  
STEINSEL**

L'essentiel de ce qui  
s'est dit

**3**

**PARTICIPANTS  
INVITÉS**

Veillez vérifier vos  
coordonnées et nous  
faire part d'éventuelles

## La quête de logements.....

Dans une situation de pénurie de logement qui dure depuis longtemps et où la croissance de la population est largement supérieure à l'augmentation de l'immobilier, la difficulté de trouver un toit à des prix abordables est partagé par les BPI et une partie de la population résidente: tout effort en la matière doit concerner les uns ET les autres.

Il ne faut pas oublier que pauvreté et chômage sont des réalités vécues par une partie de la population. Le cri d'alarme lancé par le directeur de l'OLAI dans la Woxx interpelle!

Si un certain nombre de BPI n'ont pas encore quitté les structures étatiques, c'est que leur accès au marché immobilier est très difficile. Les appels du Ministère de l'Intérieur et du Syvicol aux communes n'ont eu que peu d'échos, malgré le cadeau offert aux communes – faudrait peut-être clarifier le « cadeau ».

L' AIS offre son service d'intermédiaire, à savoir AIS loue le logement et offre les garanties nécessaires au bailleur pour le sous louer aux intéressés (BPI et autres). Les bénéficiaires du RMG (dont les BPI) ont parfois mauvaise presse auprès des bailleurs. De même le fait que le RMG ne soit pas saisissable freine les propriétaires à louer à des bénéficiaires de cette prestation.

Si la loi connaît un plafonnement des loyers et qu'une instance peut y intervenir (à savoir les commissions communales des loyers) la pénurie de



logements a pour conséquence une flambée des loyers...

Pour ce qui est de la spéculation, elle s'exerce davantage sur les terrains, moins sur les maison vides, souvent dues à des personnes âgées passées en maison de retraite et ne voulant pas gérer des locataires.

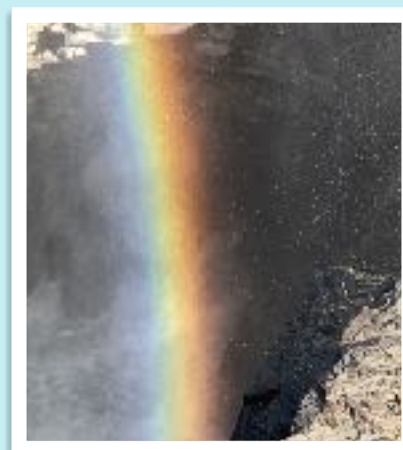
Un nouvel appel aux communes est prévu: Pourquoi ne pas y indiquer les services d'intermédiaire que l' AIS peut fournir ?

L'accueil de DPI et de BPI par des particuliers est une réalité (près de 100 personnes selon Claudia Hartmann dans la Letzebuenger Land du 7 octobre). Les conditions devraient pouvoir être précisées : quid des WG accueillant un bénéficiaire du RMG, quid de l'accès à l'épicerie sur roues?

***Autant de questions demandant des précisions !***

### Agence Immobilière Sociale AIS

« Les 'BPIs ont la possibilité d'introduire une demande auprès de l' AIS via un service social tiers (ex: Office social, LISKO,...) pour obtenir un logement adapté à leur composition de ménage. Les demandes des BPI sont traitées de la même façon que les demandes provenant des autres résidents du Luxembourg. Elles ne sont ni privilégiées, ni désavantagées." "La pénurie du logement au Luxembourg déprave actuellement la vie d'un grand nombre de résidents (BPI et autres) et ne cesse de s'aggraver. Les communes voulant s'engager dans la lutte contre la pénurie du logement ont la possibilité de participer au financement de l' AIS. En contrepartie l' AIS s'engage de renforcer son activité sur le territoire de ces communes. L' AIS garantie aux communes la prise en un charge d'un certain nombre de ménages en situation de détresse logement pour ainsi leur permettre l'accès à une vie décente."



## Pour ce qui est de l'accès aux foyers

« Les visiteurs sont les bienvenus dans les foyers, sous condition de s'identifier auprès du personnel de sécurité ou le cas échéant, de s'inscrire dans un registre de présences. La presse doit demander l'accès aux foyers à l'OLAI en amont de leur visite, pour que les résidents des foyers puissent être informés sur l'objectif du reportage, la diffusion des images et des propos et pour que les résidents puissent donner leur accord informé. »

**"Le MIFA et l'OLAI travaillent sur un projet d'autonomisation des dpi avec d'autres partenaires ministériels. »**

Un participant a soulevé la question d'une alternative au gardiennage actuel des foyers. Le coût des frais de gardiennage prévu dans le budget de l'État (OLAI) pour 2017 revient à 6,2 millions d'euros.

être BPI et avoir (la chance d'avoir)  
moins de 25 ans

La loi accorde au BPI le RMG,  
la loi ne peut accorder le RMG qu'aux personnes  
âgées de 25 ans ou plus.

De quoi va vivre un BPI de moins de 25 ans ?

D'une part il peut s'inscrire dès 16 ans à l'ADEM et  
bénéficier de formations et bénéficier de la garantie  
jeunes.

L'Office National de l'Enfance peut intervenir et  
fournir un logement encadré.

Des Offices Sociaux interviennent: y a-t-il une ligne  
d'action commune des Offices sociaux. A noter la  
pratique de l'Office Social de Sanem

En tant que BPI, ces jeunes (comme tous les BPI)  
ont un accès sans restriction au marché de l'emploi  
(c'est à dire pas besoin d'autorisation de travail, un  
« simple » contrat de travail avec un employeur  
suffit)

Un exemple: à suivre ?

L'Office Social de Sanem alloue aux bpi de moins  
de 25 ans les mêmes aides auxquels ils avaient  
droit en tant que dpi de la part de l'OLAI, à savoir

- un bon d'hygiène (par le biais du projet FEAD (UE)  
- 10 produits distribués gratuitement à tous les  
clients de l'OS)

- paiement de la cotisation mensuelle de  
l'assurance maladie de 107,58 €

- un bon pour médicaments selon besoin

- le tiers payant social

- un argent de poche non encore arrêté  
définitivement, mais tournant autour de 100 euros  
par mois

- un bon pour cours de langue selon besoin

- un titre de transport gratuit selon besoin

- éventuellement un arrangement avec d' Stëmm  
vun der Strooss afin qu'ils puissent y manger à midi  
et en plus d'accorder un bon alimentaire pour "Eis  
Epicerie Zolwer" pour les repas du matin et du soir,  
voir de midi.

D'autres éléments sont en train d'être discutés.

**Il va sans dire que d'autres jeunes de la  
commune qui ne sont pas bpi et ont moins de 25  
ans ont droit aux mêmes aides**



## Scolariser en ghetto ou en société?

L'objectif du Ministère: la scolarisation des enfants dans des écoles « normales », respectivement la localisation de classes d'accueil étatiques dans des bâtiments scolaires « normaux ».

En principe les enfants devraient après une année rejoindre les classes « normales », ce qu'un participant met en doute estimant qu'il faudrait davantage de temps. Néanmoins il y a des localités où les enfants intègrent (avec succès) immédiatement les classes « normales ».

La participation des enfants de dpi dans certains cours de classes « normales »?

Un site isolé comme Marienthal connaît depuis de nombreuses années l'intégration des élèves dans les classes communales de Tuntange. A Weilerbach la scolarisation les enfants se fait dans le foyer d'habitation.

Un participant de dire: « Si la scolarisation des enfants du village de containers du Härebiërg s'y fera, ce sera un grand pas en arrière! »

## L'épicerie sur roues: un frein à l'autonomie ?

Pour d'aucuns les prix de l'épicerie sur roues sont trop élevés, ce que l'OLAI conteste.

La formule ne contribuerait à l'autonomisation des dpi, contingentant les dépenses (aliments, hygiène) empêchant une pratique des commerces « normaux », etc.



et encore .....

### **accès aux sport: être licencié**

Un grand Merci à la FLF et au COSL pour leurs réponses écrites aux sollicitations du Ronnen Desch. La feuille rose à faire valider une fois par mois tient lieu de certificat de résidence.

Un participant s'est posé la question dans quelles mesure les autres fédérations sportives ont été informées par le COSL des dispositions mises en place.

### **être bénévole**

Quelques réticences ont été exprimées quant à une formalisation excessive du bénévolat par le biais d'un contrat. Ceci vaut exclusivement pour des interventions bénévoles au sein des foyers et ce pour des raisons d'assurance.

### **parler au nom de ....**

La question d'une formule (à trouver) pour associer les DPI/BPI aux travaux du Ronnen Desch a été soulevé

### **la reconnaissance des diplômes**

un oubli du 2e round, la coordination s'adressera au Ministère de l'enseignement supérieur

### **l'invitation au HCR**

empêché de d'intervenir au 3e round, l'invitation a été renouvelée pour le 4e round

wellkomm le 23 janvier 2017  
de 17.00 à 19.00 heures  
pour le 4e round du  
RONNEN DESCH à Sanem





## LE COSL

(..) je ne saurais pas vous assister lors du 3e round du Ronnen Desch à Steinsel.

Pourtant, ceci ne m'empêche pas à vous laisser parvenir des informations importantes sur les démarches déjà faites respectivement en cours.

Le COSL a pris en 2015 – quand les premiers grands flux de réfugiés ont envahi les territoires de l'Europe occidentale (et par conséquent aussi du Luxembourg) – l'initiative pour trouver ensemble avec le Ministère des Sports et l'OLAI des possibilités pour donner accès à des activités sportives dans les associations sportives luxembourgeoises aux réfugiés, indépendamment de leur situation (statut oui ou non). Il faut savoir qu'à ce moment beaucoup de détails, surtout concernant l'assurance ou l'obtention de licences, n'étaient pas clairs. En étroite collaboration avec nos partenaires, nous avons créé une situation, qui permet à tout réfugié – indépendamment de l'âge, de nation et de statut– de participer à des activités sportives dans les clubs luxembourgeois et ceci avec couverture de l'assurance du Ministère des Sports resp. de l'OLAI (dans certains cas).

Ces informations ainsi que des consignes ont été envoyées aux fédérations et clubs sportifs (document en annexe).

Ces démarches étaient nécessaires pour fixer le cadre, mais n'ont évidemment pas résolu les problèmes de terrain (p. ex. transport, informations, placements dans les clubs, intégration, ...). Pour cette raison, le Ministère des Sports ensemble avec le COSL avaient décidé d'inviter les parties concernées (OLAI, Croix-Rouge, SYVICOL, ASTI, ...) à nous présenter les problèmes de terrain afin que nous puissions réagir et identifier le support nécessaire pour faciliter l'accès au sport au réfugiés et pour minimiser les frustrations des deux côtés (clubs et réfugiés). Cette réunion a eu lieu avant les vacances.

Pas plus tard qu'hier, le COSL et le Ministère des Sports se rencontraient de nouveau afin de fixer les objectifs et démarches prochaines à faire. Il sortait que nous pourrions et devons travailler surtout sur 2 axes : l'information et la sensibilisation. Etant donné que le projet n'est que dans sa phase préparatoire, je ne saurais pas vous fournir plus d'informations.

Je reste bien sûr disponible pour toute demande de renseignement ou pour une entrevue personnelle.

Avec mes meilleures salutations sportives,  
Sam Kries , directeur administratif du COSL

